

Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Eléments à joindre aux requêtes)

Acquisition par une société *Articles 5 lettre c, 6 et 22 LFAIE et 18 OAIE*

- L'extrait du registre du commerce,
- L'acte de fondation,
- Les derniers statuts,
- Le dernier bilan,
- La liste des actionnaires ou des associés (identité complète, domicile, nationalité, le cas échéant autorisation de la police des étrangers) accompagnée :
 - a) de la preuve qu'ils déclarent leurs actions ou leurs parts sociales (et éventuellement leur créance) au fisc, soit une attestation de l'autorité fiscale ou leur dernière déclaration d'impôts,
 - b) d'une déclaration par laquelle ils attestent s'ils détiennent leurs actions ou leurs parts sociales (et éventuellement leur créance) en leur propre nom et pour leur propre compte, ou à titre fiduciaire,
- La liste des prêteurs (identité et montant) si ce point ne ressort pas clairement du dernier bilan,
- Une déclaration de l'organe responsable attestant :
 - a) le but de l'acquisition et l'affectation qu'il est prévu de donner à l'immeuble,
 - b) si la société acquiert l'immeuble en son propre nom et pour son propre compte, ou à titre fiduciaire ,
- Le mode de financement de l'acquisition, accompagné des moyens de preuve nécessaires,
- Si la société envisage d'édifier une construction :
 - a) le devis, au moins approximatif,
 - b) le plan de financement de la construction, accompagné des moyens de preuve nécessaires ,
- Une attestation des prêteurs (cf. annexe ci-dessous), dans la mesure où les prêts sont destinés à financer l'acquisition et / ou la construction.

Selon les circonstances, la production d'autres pièces ou éléments pourrait s'avérer nécessaire.

Office juridique

Annexe : - Attestation bancaire

Les formulaires à joindre à la requête se trouvent sur notre site internet :
https://www.vs.ch/web/srf/acquisition_etrangers.